

# LETTRE OUVERTE

René Riesel  
Vallongue  
48210 Mas Saint-Chély

Vallongue, le 17 octobre 2009

M. Stephan Pinède  
Directeur départemental des services vétérinaires  
Zone Artisanale du Gévaudan  
48000 Mende

Monsieur,

Après celui que vous m'aviez adressé le 18 août j'ai également reçu votre courrier recommandé, avec accusé de réception, du 30 septembre. Vous m'y mettez à nouveau « en demeure de faire mettre en œuvre par [mon] vétérinaire sanitaire une vaccination valable de [mes] animaux éligibles contre les sérotypes 1 et 8 de la FCO dans un délai n'excédant pas 15 jours à compter de la réception de cette lettre ». Vous m'y informez aussi qu' « en l'absence de l'attestation, par [mon] vétérinaire sanitaire d'une première injection de primo-vaccination ou d'un rappel sous ces quinze jours, de même (en cas de primo-vaccination) qu'en l'absence d'une seconde injection dans le délai prévu par le laboratoire fabricant du vaccin utilisé », vous serez « contraint de transmettre à Madame le procureur de la République un procès verbal de constatation du non respect des mesures collectives obligatoires de prophylaxie des maladies animales, contra-vention pénale de 4<sup>ème</sup> classe. »

J'ai pris bonne note de vos injonctions. Je n'en persiste pas moins à refuser de soumettre mon cheptel à la vaccination contre l'un et l'autre des dits sérotypes. Ceci valant également pour celles qui pourraient se voir imposées à l'avenir contre tel ou tel des vingt-deux autres sérotypes connus dont la manifestation sous nos latitudes est, comme on sait, des plus envisageables à plus ou moins brève échéance.

Je ne mentionnerai donc qu'à titre de curiosité un détail, forcément secondaire face à une si dangereuse maladie, indiscutablement vectorielle et non contagieuse, que votre précédent ministre de tutelle, désormais recasé dans l'industrie pharmaceutique, présentait sans rire comme la plus grande crise sanitaire depuis 50 ans : eussé-je été dans de plus dociles dispositions qu'il m'aurait de toute façon été impossible d'obtempérer à votre sommation dans le délai imparti. Mes brebis sont en lutte ou gravides et, s'il faut en croire le chapitre 2.1.9, consacré à la *Blue Tongue*, du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les ruminants terrestres* de l'O.I.E.-Organisation mondiale de la santé animale, « attenuated virus vaccines are teratogenic and should not be administered to pregnant sheep during the first half of pregnancy as this may cause fetal death and abnormalities ». De même, Newsom et Marsh (*Les maladies du mouton*, Vigot, Paris 1961, 2<sup>o</sup> édition américaine 1958) soulignaient déjà : « On a trouvé en Californie qu'il y avait un risque à vacciner les brebis gestantes. Schultz et De Lay (1955) signalent des pertes sérieuses chez les agneaux de brebis vaccinées alors qu'elles étaient pleines de 4 à 8 semaines. Beaucoup d'agneaux furent mort-

nés ou présentèrent des symptômes de développement cérébral imparfait. Il est donc recommandé de vacciner les brebis reproductrices au moins trois semaines avant la lutte, ou bien après les trois premiers mois de gestation. » Je vous laisse libre de juger qu'il ne s'agirait là, en toute hypothèse, que de *dégâts collatéraux*, qui ne pèsent rien en regard des bénéfiques dont votre courrier fait maladroitement la *propagande*. Une telle conviction paraît du reste partagée car il est notoire qu'on ne s'est pas privé de faire n'importe quoi dans cette comique *blitzkrieg* antivirale, vaccinant des bêtes gestantes aussi bien que des animaux infectés, avec les résultats qu'il fallait attendre. Ceux-ci sont constatables par n'importe quel éleveur mais, malheureusement, « la qualité des données recueillies n'a pas toujours permis d'évaluer correctement le rôle réel du vaccin dans la survenue de l'effet indésirable » et l'A.F.S.S.A. ne peut faire autrement qu'en conclure : « À ce jour, les données recueillies ne remettent pas en cause le principe de la vaccination. » (A.F.S.S.A., 31 mai 2009)

C'est précisément ce que votre courrier comporte de propagande, d'intimidations et de mensonges implicites ou explicites qui donne tout son sens, bien au-delà des considérations qu'on pourrait émettre sur ses bénéficiaires directs (cette industrie de la pharmacie dont vous me recommandez de suivre les prescriptions), à la manipulation dont vous êtes l'exécutant.

Vous demeurez, là encore, libre de hausser les épaules : à considérer la pandémie étatico-médiatique autour de la redoutable grippe qu'on endigue en se mouchant dans son coude et qu'on soigne au paracétamol, qui se soucierait qu'on traite les ruminants *comme des hommes* ? Ainsi qu'on peut en faire quotidiennement le constat à tout propos, les perspectives sont d'ailleurs excellentes pour les agents du Ministère de la Peur et il relève de la *bonne gouvernance* d'avoir su vérifier, sous couvert de santé animale (et, prochainement, de « traçabilité » quand le puçage des moutons deviendra obligatoire *après* qu'on l'ait fait adopter aux hommes *librement*, sans la moindre coercition) qu'il en coûte finalement fort peu désormais pour perfectionner l'administration des hommes.

Je vois de l'intimidation et un mensonge implicite dans votre affirmation selon laquelle mon cheptel n'étant « pas valablement vacciné » il constituerait, « à ce titre, un cheptel dans lequel la circulation de la maladie pourra survenir avec les conséquences sanitaires et économiques que l'on connaît ». Les données « épidémiologiques » du même O.I.E. signalent : « Taux de mortalité normalement faible chez les ovins mais pouvant atteindre 10 % lors de certaines épizooties. Maladie non contagieuse » et j'entends, ce qui ne regarde que moi, faire mon affaire de ce que vous appelez des « conséquences sanitaires et économiques » en accompagnant comme je le peux le développement d'immunités naturelles chez mes animaux.

Je refuse de les livrer aveuglément aux marchands de chimie et de me soumettre moi-même à cet exercice d'infantilisation ou plutôt de préparation aux futurs *états d'urgence*. Et si vous me comprenez mal, songez aux brasiers et aux dispositifs de la fièvre aphteuse ou, mieux encore, reportez-vous au *Guide d'aide à la décision pour la gestion du milieu agricole en cas d'accident nucléaire* que votre fonction vous interdit d'ignorer. Ce catalogue constamment mis à jour de monstruosité et d'inepties technocratiques est accessible, *transparence* oblige, sur le site Internet du ministère de l'agriculture mais on le verrait bien accompagner les liasses de formulaires « P.A.C. » adressées annuellement aux agriculteurs. Coproduit par l'Autorité de sûreté nucléaire (A.S.N.) et la Direction générale de l'alimentation (D.G.A.L.) avec le concours des Instituts techniques qui sont le fleuron de la « Profession », il est le résultat d'une initiative à l'origine de laquelle on trouve les fameuses Organisations professionnelles agricoles (« O.P.A. »). À la lumière du genre de sollicitude qui s'y exprime à l'endroit du bétail animal et humain on comprend mieux à quoi pourrait servir la discipline déjà acquise dans de précédentes « situations de crise » : fièvre aphteuse, varron, F.C.O. où l'*éradication* n'a cessé d'être le maître mot de l'impuissance bureaucratique.

Mais, surtout, vous n'ignorez pas qu'un troupeau non vacciné ne présente aucun risque pour les cheptels avoisinants. Dans le cas contraire que ne faudrait-il pas redouter du *réservoir* sans fond que constitue la « biodiversité » de nos « territoires » ? La nature ne vous facilite pas les choses : pas de vaccination envisageable pour les ruminants sauvages ! Mais il n'y a là bien sûr rien qui remette si peu que ce soit en cause la vérité statistique du seuil de 80 % d'animaux vaccinés que vous vous glorifierez immanquablement d'avoir atteint. À l'instar de la bureaucratie stalinienne exaltant régulièrement la pulvérisation des objectifs de ses plans quinquennaux ou, plus trivialement, du policier qui a *fait son chiffre*.

J'ajouterai trois remarques pour en finir avec cet aspect. La première est que les considérations alambiquées de l'O.I.E. à propos de la perspective inverse (culicoïdes transportant les virus atténués à partir d'animaux vaccinés) incitent au moins à une certaine perplexité. La seconde est qu'en vous targuant d'avoir gagné une bataille (« aucun foyer n'est recensé en Lozère à ce jour pour l'année 2009 (pour mémoire : 111 foyers en 2008) »), sans préciser sur quel critère — réactions sérologiques ? manifestations cliniques ? — est opéré un décompte si flatteur qu'il fait songer à la propagande pour les radars routiers ou la *vidéoprotection*, vous négligez délibérément de faire la part de l'effet provisoire des vaccinations et de l'effet plus durable de l'acquisition par les animaux d'une immunité naturelle que l'A.F.S.S.A elle-même ne conteste pas. La troisième remarque sera brève : on vaccine en Afrique du Sud depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle.

Enfin, qui s'interdirait de voir que le mensonge, explicite cette fois, vole au secours de l'intimidation (mais vous êtes peut-être, sans le savoir, par habitude fonctionnelle en somme, convaincu de la vertu des prophéties autoréalisatrices) dans cette partie de votre courrier où votre traitement de texte écrit que mon cheptel non « valablement vacciné (...) constitue, à ce titre, une exception dans notre département » ? Le nombre de lettres semblables que vous avez dû faire sortir de l'imprimante et envoyer le jour même aux autres coupables d'insubordination de ce département dément absolument cette assertion. Il n'est du reste pas besoin de participer à quelque « collectif » que ce soit (quoique certains aient su produire un remarquable travail de *désintoxication*, je pense en particulier aux vétérinaires du G.I.E. Zone Verte) pour savoir que de telles « exceptions » persistent à se manifester ouvertement sur l'ensemble du territoire français.

Bien sûr, certains n'auront pas manqué de laisser la fermeté de leurs convictions s'éroder devant la menace, c'est ce sur quoi vous comptiez, mais de nombreux signes indiquent en même temps qu'après l'annonce par un ministre quelque peu bousculé d'une seconde campagne obligatoire (mais gratuite !) en 2010, et au vu des résultats de la première, il va vous falloir singulièrement *hausser le ton* contre de nouveaux récalcitrants pour continuer à faire régner l'ordre vaccinal.

Il ne me convient pas de vous y aider.

Je déclare ma solidarité pratique avec les autres opposants à cette campagne de vaccination forcée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

René Riesel